

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 210

1^{er} février 2010

SOMMAIRE

Anchor Sub Funding S.à.r.l.	10042	L.L. International S.A.	10048
Anglo Operations (International) Limited	10044	Luxembourg Fund Partners S.A.	10034
Apaulus Luxembourg S.à r.l.	10065	Luxiver	10055
Areca SICAV SIF	10080	MPM S.A.	10034
Ares Luxembourg S.à r.l.	10064	MPM S.A.	10034
A.S. Cars	10064	Office Parc Helfent S.A.	10067
Avenida del Mar S.A.	10047	Olico Investments S.à r.l.	10063
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV	10048	Osmose Media S.A.	10049
BTB Consult S.à r.l.	10074	Pesaris S.à r.l.	10066
Business Market Energy S.à r.l.	10055	ProLogis France CIV S.à r.l.	10069
Captolia	10080	ProLogis France CIX S.à r.l.	10069
Compagnie du Charmont	10067	ProLogis France LXIX S.à r.l.	10077
Cooper Investments S.A.	10063	ProLogis France LXXIII S.à r.l.	10076
CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl	10051	ProLogis France LXXVII S.à r.l.	10073
De Mello Holding S.A.	10063	ProLogis France LXXV S.à r.l.	10076
Domicile Holdings S.A.	10050	ProLogis France LXXX S.à r.l.	10073
E.C.C. Technik und Design S.à r.l.	10066	ProLogis France XCI S.à r.l.	10073
Gestena	10065	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l.	10078
Global Marketing Trading S.A.	10078	ProLogis Netherlands XXII S.à r.l.	10078
Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA	10043	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	10073
Grainger Luxembourg Financing (N°2) S.à r.l.	10043	RHS	10050
Granada Properties S.A.	10077	Schubert S.à r.l.	10046
Grande Corniche	10080	Services Fiduciaires du Luxembourg	10065
Le Midi S.A.	10049	SII Luxembourg S.A.	10080
		Sipur S.à r.l.	10051
		Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l.	10069

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.679.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2010.
Référence de publication: 2010008367/10.
(100000594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.679.

Le Bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2010.
Référence de publication: 2010008368/10.
(100000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Luxembourg Fund Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 150.332.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on ten December.
Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- Mr. Luc LELEUX, director of companies, born on 25 January 1967 at Aumetz (France), residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;
- Mr. Julien RENAUX, director of companies, born on 26 January 1978 at Tunis (Tunisia), residing at L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of Luxembourg Fund Partners S.A. (hereafter the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is to render advisory and assistance services related to the incorporation, management and administration of investment funds, or any other type of structure of investment, located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The object of the Corporation is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Corporation may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may act as general partner ("associé gérant commandité") of other companies or investment funds.

The Corporation may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred (310) ordinary shares all with a par value of hundred Euro (EUR 100.-) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English or the French language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Corporation will be bound by the joint signature of the two following directors of the Corporation: Mr. Luc Leleux, prenamed, and Mr. Julien Renaux, prenamed, or by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of the month of June, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31 December 2010.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
Mr. Luc LELEUX, prenamed	155	15,500.-	50
Mr. Julien RENAUX, prenamed	155	15,500.-	50
Total	310	31,000.-	100

All the shares have been paid up to the extent of fifty percent (50%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand five hundred Euros (EUR 15,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a. Mr. Luc LELEUX, director of companies, born on 25 January 1967 at Aumetz (France), residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,
 - b. Mr. Julien RENAUX, director of companies, born on 26 January 1978 at Tunis (Tunisia), residing at L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c. Mr. Michel FRANCK, born on 16 July 1961 at Léopoldville (ex-Belgian Congo), residing at L-2172 Luxembourg, 37, rue Adolphe Munschen.

3. Has been appointed statutory auditor: REVICONSLT S.à r.l., having its registered office at L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

4. The registered office of the company is established at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- M. Luc LELEUX, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;

- M. Julien RENAUX, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1978 à Tunis (Tunisie), demeurant à L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Luxembourg Fund Partners S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance relatifs à la constitution, la gestion et l'administration de fonds d'investissements, ou tout autre forme de structure d'investissement, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut agir en qualité d'associé gérant commandité de sociétés ou de fonds d'investissement.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre

compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise ou française.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe des deux administrateurs suivants de la Société: M. Luc Leleux, préqualifié, et M. Julien Renaux, préqualifié, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de création de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en l'an 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
M. Luc LELEUX, préqualifié	155	15.500,-	50
M. Julien RENAUX, préqualifié	155	15.500,-	50
Total	310	31.000,-	100

Les actions ont été libérées à hauteur de cinquante pourcent (50%) par paiement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euros (EUR 15,500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. M. Luc LELEUX, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;
 - b. M. Julien RENAUX, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1978 à Tunis (Tunisie), demeurant à L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c. M. Michel FRANCK, né le 16 juillet 1961 à Léopoldville (ex-Congo Belge), demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Adolphe Munschen.
2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Leleux, J. Renaux, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010008684/412.

(100000437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Anchor Sub Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.253.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANCHOR LIQUIDATOR LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware (United States of America) having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (hereinafter the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Jens Van Hecke, lawyer, residing professionally at 109, rue Neerveld, B-1200 Brussels, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal on December 15th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company ANCHOR SUB FUNDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 65, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April, 11th, 2006, published in the Mémorial C number 1343 on July 12th, 2006 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 116.253, not amended since;

- That the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand two hundred United States dollars (USD 15,200.-) divided into one hundred and fifty-two (152) shares with a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers for the performance of their duties.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ANCHOR LIQUIDATOR LLC, une société a responsabilité limitée sous les lois de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (ci-après l'Associé Unique"), ici représentée par Mr Jens Van Hecke, avocat, résidant professionnellement

à 109, rue Neerveld, B-1200 Bruxelles, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée ANCHOR SUB FUNDING S.à r.l., avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116.253 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1343 du 12 juillet 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cents dollars (USD 15.200,-) représenté par cent cinquante-deux (152) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars (USD 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Van Hecke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55828. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008100/96.

(100000318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

**Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA, Société Anonyme,
(anc. Grainger Luxembourg Financing (N°2) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 25.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.563.

Les comptes annuels au 24 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010008581/12.

(100000575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Anglo Operations (International) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 68.630, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 18, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°355 of May 19, 1999.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 2, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Torugbene ADEKOLU, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-two million five hundred thousand (22,500,000) shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each, representing the total capital of forty-five million US dollars (45,000,000.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To reduce the Company's share capital by an amount of USD 44,950,000.- so as to bring it down from its present amount of USD 45,000,000.- represented by 22,500,000 shares of USD 2.- each to USD 50,000.- by the repurchase and cancellation of 22,475,000 shares of USD 2.- each.

2. Subsequent amendment of Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of USD 44,950,000.- so as to bring it down from its present amount of USD 45,000,000.- represented by 22,500,000 shares of USD 2.- each to USD 50,000.- by the repurchase and cancellation of 22,475,000 shares of USD 2.- each and to reimburse the related amount to the shareholders in proportion to their holding.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 3, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Share Capital, First paragraph.** The corporate issued capital is set at fifty thousand US dollars (50,000.- USD), represented by twenty-five thousand (25,000) repurchaseable shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 68.630, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°355 du 19 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Torukbene ADEKOLU, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-deux mille cinq cents (22.500.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante-cinq millions de dollars US (45.000.000,-USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le capital social à concurrence d'un montant de USD 44.950.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 45.000.000,-représenté par 22.500.000 actions de USD 2,- chacune à USD 50.000,- par rachat et annulation de 22.475.000 actions de USD 2,- chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 44.950.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 45.000.000,- représenté par 22.500.000 actions de USD 2,-chacune à USD 50.000,- par rachat et annulation de 22.475.000 actions de USD 2,- chacune en remboursant le montant sous référence aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Capital social, Alinéa 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Adekolu, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008101/117.

(10000373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Schubert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.535.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

- "TCRE Partners, L.P.", société de droit de Jersey, Channel Islands, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Helier Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

- "Eurocoinvest I Ltd.", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI,

- "Eurocoinvest II Ltd.", société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI,

toutes représentées par Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 84, Grand-Rue, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "Schubert S.à r.l.", ayant son siège social au 84, Grand-Rue, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124535, dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 26 avril 2007 (ci-après: "la Société"), ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, avec adresse professionnelle au 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Troisième résolution

Les Associés décident d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants: le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Associé unique dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.B. LACHAISE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15449. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010008690/45.

(10000293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Avenida del Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.382.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AVENIDA DEL MAR S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87382, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 26 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques BECKER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique BRUNETTI, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tant pour son propre compte que pour compte tiers l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que l'étude et l'expertise en matière immobilière.

La société a en outre pour objet l'intermédiation sur base de commission et la mise en relation commerciale.

De plus, la société a pour objet l'achat, la vente, la location de voitures, motos, bateaux, avions ainsi que tous types de véhicules automoteurs.

La société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

Elle pourra notamment organiser des événements promotionnels de toutes sortes destinés à promouvoir son activité et des campagnes publicitaires pour des tiers.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

10048

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKER - BRUNETTI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2009. Relation GRE/2009/4702. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008102/72.

(100000718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

L.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.217.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 décembre 2009

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4 avenue Marie Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008532/19.

(100000571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 décembre 2009:

- L'assemblée générale a réélu, en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010, M. Philippe Hoss, M. Patrick Zurstrassen, M. Alain Zeitouni et M. Cédric Bucher.

- L'assemblée générale a réélu, en tant que réviseur indépendant, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., jusqu'à la prochaine assemblée générale à tenir en 2010.

Luxembourg, le 04 Janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008974/17.

(100001085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Osmose Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.780.

Extrait sincère et conforme des résolutions prises par le conseil d'administration de la société suivant réunion tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2009

Conformément aux statuts, Article 12 paragraphe 1, le conseil d'administration DECIDE A L'UNANIMITE DE NOMMER:

M. Carlo ROCK, administrateur Classe A, en tant que Président du conseil. Son mandat arrivera à expiration lors de la prochaine assemblée en 2010 qui doit approuver les comptes au 31/12/2009;

M. Murat SAYGI, administrateur Classe B, en tant que vice président du conseil. Son mandat arrivera à expiration lors de la prochaine assemblée en 2010 qui doit approuver les comptes au 31/12/2009.

Extrait sincère et conforme des résolutions de l'actionnaire unique de la société suivant réunion tenue extraordinairement à Luxembourg le 22 décembre 2009

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer M. Mehmet Ali YALÇINDA , né le 07.03.1964 à Istanbul/Turquie et demeurant à Göksu Cad. No: 24, Kandilli, Istanbul/Turquie, en tant qu'administrateur supplémentaire de classe B jusqu'à la prochaine assemblée qui doit se tenir en 2010 pour l'approbation des comptes 2009.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de M. Kemal KA-BAÇALI, jusqu'à la prochaine assemblée qui doit se tenir en 2010 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2009:

- M. Serdar Sari, né à Kayseri/Turquie le 30 janvier 1975 et demeurant à Zahide Ogrt. Apt. Nurettin Ali Berkol Sok, No: 21/6 Erenkoy/Istanbul - Turquie.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OSMOSE MEDIA S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010008566/30.

(100000674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Le Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 26.767.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 3 novembre 2009

L'assemblée générale a pris acte des démissions de:

- Maître Aude SZTERNBERG et Maître Isabelle JURAIN de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Maître Daniel CRAVATTE de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Est nommé administrateur:

Maître Pol THIELEN, avocat à la Cour, Avocat, né le 6 mars 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich

Monsieur Paulo PIRES TEIXEIRA, Employé privé, né le 15 septembre 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Leur mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction.

Est nommée commissaire aux comptes:

Maître Katya VASILEVA, Avocat, née le 30 juillet 1983 à Plovdiv (Bulgarie) demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 Avenue Gaston Diderich

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008904/24.

(100001152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Domicile Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 48.585.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 18 décembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée. Les administrateurs M. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 30 DEC. 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010008209/15.

(100000613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

RHS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 90, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.833.

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Eddy Jean Paul Ghislain BOLAND, né à Aye (Belgique), le 28 juillet 1970, demeurant à B-6687 Bertogne, Compogne 463

Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société "RHS" Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le Notaire HOLTZ, soussigné, le 4 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1147 du 9 mai 2008

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 137.833,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- €) euros,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "RHS" Sàrl avec siège social à L-9506 Esch-sur-Sûre, 1, Rue du Moulin

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'associé décide changer le siège de la société pour le transférer de Esch-sur-Sûre à L-9560 Wiltz, 90, rue du Dix Septembre et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Boland, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 décembre 2009 - WIL/2009/992 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2009.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010008743/39.

(100001027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Sipur S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.838.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée SIPUR S.à r.l. avec siège à L-2537 LUXEMBOURG, 19, rue Sigismond.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur, Maître Anne-Sophie RUST, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a été ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} janvier 2010 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Anne-Sophie RUST

Le liquidateur

Référence de publication: 2010008219/19.

(100000721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.445.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CRH NORTH AMERICA LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 42 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Ireland,

represented by Ms Caroline Muller, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 September 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

CRH NORTH AMERICA LIMITED (hereafter referred to as the "Sole Member") is the Sole Member of CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl, a "Société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, (hereafter referred to as the "Company"), registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 148.445, incorporated by a deed enacted on September 11, 2009, by Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C under number 2067 on October 21, 2009.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 4,980,000.- (four million nine hundred eighty thousand United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars), to the amount of USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) represented by the existing units and by the issuing of 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) new units with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing units;

2.- Subscription and payment for 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) additional units by CRH NORTH AMERICA LIMITED, by a contribution in cash;

3.- Amendment of article 5 of the articles of association so as to reflect the increase of the corporate capital;

4.- Any other business.

The Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital by an amount of USD 4,980,000.- (four million nine hundred and eighty thousand United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 2,000 units divided into 1,910 (one thousand nine hundred and ten) Class A units, 10 (ten) Class B units, 10 (ten) Class C units, 10 (ten) Class D units, 10 (ten) Class E units, 10 (ten) Class F units, 10 (ten) Class G units, 10 (ten) Class H units, 10 (ten) Class I units and 10 (ten) Class J units each unit with a nominal value of USD 10.- (ten US dollars), to the amount of USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) represented by the existing units and by the issuing of 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) new units with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) new units with a par value of USD 10.- (ten US dollars) each, having the same rights and obligations as the existing shares in favour of the Sole Member.

The 498,000 new issued units will be divided into different classes of units as follow: 3,090 (three thousand and ninety) Class A units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class B units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class C units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class D units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class E units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class F units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class G units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class H units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class I units and 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class J units, each unit with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars).

Subscription and Payment

Ms Caroline Muller acting on behalf of the Sole Member, declared to subscribe in the name and on the behalf of the Sole Member for all the 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) additional units divided into 3,090 (three thousand and ninety) Class A units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class B units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class C units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class D units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class E units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class F units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class G units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class H units, 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class I units and 54,990 (fifty-four thousand nine hundred and ninety) Class J units and to make payment in full for such new units by a contribution in cash. Adequate proof of payment was given to the undersigned notary.

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to allot the 498,000 (four hundred ninety-eight thousand) additional units to the said subscriber.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend the article 5 of the articles of association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

"The issued Corporation's corporate capital is set at USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) divided into:

- 5,000 (five thousand) Class A units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class B units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class C units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class D units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class E units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class F units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class G units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class H units,
- 55,000 (fifty-five thousand) Class I units, and
- 55,000 (fifty-five thousand) Class J units,

each unit with a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up."

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand one hundred Euros (4,100.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, of whom known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le onze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CRH NORTH AMERICA LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit irlandais, ayant son siège social au 42 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Mlle Caroline Muller, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 14 septembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme il est dit, a requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

Que CRH NORTH AMERICA LIMITED (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «CRH NORTH AMERICA Luxembourg Sàrl», ayant son siège social au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, ci après dénommée «la Société», inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.445, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, numéro 2067 du 21 octobre 2009.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 4,980,000,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 20,000,- (vingt mille US dollars) représenté par 2,000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars), à un montant de USD 5,000,000,- (cinq millions US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2.- Souscription et libération de 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles par CRH NORTH AMERICA LIMITED, par un apport en espèces;

3.- Modification de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social;

4.- Divers.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique résout d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 4,980,000,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 20,000,- (vingt mille US dollars) représenté par 2,000 parts sociales divisées en 1,910 (mille neuf cent dix) parts sociales de classe A, 10 (dix) parts sociales de classe B, 10 (dix) parts sociales de classe C, 10 (dix) parts sociales de classe D, 10 (dix) parts sociales de classe E, 10 (dix) parts sociales de classe F, 10 (dix) parts sociales de classe G, 10 (dix) parts sociales de classe H, 10 (dix) parts sociales de classe I et 10 (dix) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune, à la somme de USD 5,000,000 (cinq millions US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique résout d'émettre 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en faveur de l'Associé Unique.

Les 498,000 parts sociales nouvelles sont divisées entre les différentes classes de parts sociales tel qu'il suit: 3,090 (trois mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe A, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe B, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe C, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe D,

54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe E, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe F, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe G, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe H, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe I et 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe J, d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US dollars) chacune.

Souscription et Libération

Mlle Caroline Muller agissant au nom de l'Associé Unique, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles divisées en 3,090 (trois mille quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe A, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe B, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe C, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe D, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe E, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe F, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe G, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe H, 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe I et 54,990 (cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la classe J, d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US dollars) chacune, et effectuer le complet paiement pour ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces. Il a été donné un justificatif adéquat de paiement au notaire instrumentant.

L'Associé Unique résout alors d'accepter la dite souscription et le paiement et décide d'allouer 498,000 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles audit souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé Unique résout de modifier l'article 5 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à USD 5,000,000.- (cinq millions US dollars) représenté par:

- 5,000 (cinq mille) parts sociales de la catégorie A,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie B,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie C,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie D,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie E,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie F,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie G,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie H,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie I,
- 55,000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de la catégorie J,

d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US dollars) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et toutes entièrement libérés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de quatre mille cents Euros (4.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009, Relation: LAC/2009/54190. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010008783/197.

(100001169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Luxiver, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008376/10.

(100000618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Business Market Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.304.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Zaki Isaac OUAHBÉ residing privately at 13 rue St James, 92200 Neuilly sur Seine, France

here represented by Luxembourg Corporation Company SA, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, RCS Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer and Mrs Catherine Noens, lawyers, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg acting jointly in their capacities as attorney-in-fact A, by virtue of a proxy delivered under private seal on November 23rd, 2009,

itself here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of the power which was substituted to him.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Business Market Energy S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at 2.854.488,- EUR (TWO MILLIONS EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED EIGHTY EIGHT euros) divided into 2.854.488 (TWO MILLIONS EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED EIGHTY EIGHT) share quotas of 1,- EUR (ONE euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing declared to subscribe the shares as follows:

All the shares have been subscribed by Mr. Zaki Isaac OUAHBE, prenamed, who is the Sole Partner of the Company.

Such shares have been fully paid as follows:

Mr. Zaki Isaac Ouahbé, prenamed, declared to subscribe 2.854.488 (TWO MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED EIGHTY EIGHT) share quotas and to have them paid up by two contributions in kind:

First contribution in kind

- 10.000 (TEN THOUSAND) shares which Mr. Zaki Isasac Ouahbé holds in the private limited liability company SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, having its registered office at 34 rue de Clery, F-75002 Paris, registered at the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 702 048 687, having a corporate capital of EUR 160.000,- (ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND euro) represented by 10.000 (TEN THOUSAND) shares, for an amount of EUR 2.533.200,- (TWO MILLION FIVE HUNDRED THIRTY THREE THOUSAND TWO HUNDRED euros).

Declarations

It results from a certificate drawn up in Luxembourg, on November 23, 2009 and signed by Mr. Zaki Isasac Ouahbé, prenamed, acting in his capacity as President of SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, and confirmed by a valuation report

dated November 19, 2009 and drawn-up by Mr. Georges Guterman, "expert-comptable" residing in Paris, that the contribution of the shares held in SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, prenamed is valued at EUR 2.533.200,-, the interim accounts of said company as per October 31, 2009 having been attached hereto.

It results likewise from the precited certificate that:

- Mr. Zaki Isasac Ouahbé is the owner of 10,000 shares of the company, being 100% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- Mr. Zaki Isasac Ouahbé is solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the French law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on 31 October 2009 the 10,000 shares to be contributed are worth at least EUR 2,533,200.00, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Second contribution in kind

- 1.200 (ONE THOUSAND TWO HUNDRED) shares which Mr. Zaki Isasac Ouahbé holds in the private limited liability company SAS BASTILLE AVENIR, having its registered office at 19, rue de Clery, F-75002 Paris, registered at the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 451 381 644, having a corporate capital of EUR 50.000,- (FIFTY THOUSAND euro) represented by 1.700 (ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED) shares, for an amount of EUR 321,288,- (THREE HUNDRED TWENTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY EIGHT euros).

Declarations

It results from a certificate drawn up in Luxembourg, on November 23, 2009 and signed by Mr. Zaki Isasac Ouahbé, prenamed, acting in his capacity as President of SAS BASTILLE AVENIR, and confirmed by a valuation report dated November 19, 2009 and drawn-up by Mr Georges Guterman, "expert-comptable" residing in Paris, that the contribution of the shares held in SAS BASTILLE AVENIR, prenamed are valued at EUR 321.288,-, the interim accounts of said company as per October 31, 2009 having been attached hereto.

It results likewise from the precited certificate that:

- Mr. Zaki Isasac Ouahbé is the owner of 1,200 shares of the company, being 70,59% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- Mr. Zaki Isasac Ouahbé is solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the French law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on 31 October 2009 the 1,200 shares to be contributed are worth at least EUR 321.288,- this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,200.-.

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by on manager:

1.- Luxembourg Corporation Company SA, prenamed

The duration of its mandate is unlimited and it will have the power to bind the company individually by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Zaki Isaac OUAHBE, résidant 13, rue St James, 92200 Neuilly sur Seine, France

ici représenté par Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, RCS Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par M. Fabrice Geimer et Mme Catherine Noens, juristes, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg agissant conjointement en leur qualité de fondés de pouvoir A

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 novembre 2009,

elle-même ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu du pouvoir lui substitué le 15 décembre 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Business Market Energy S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 2.854.488,- EUR (DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT euros) représenté par 2.854.488 (DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT) parts sociales d'1,- EUR (UN euro) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Toutes les 2.854.488 parts sociales ont été souscrites par M. Zaki Isaac OUAHBE, pré-qualifié, qui est associé unique de la société.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées moyennant deux apports en nature décrits ci-dessous:

Premier apport en nature:

10.000 parts sociales de SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 34, rue de Clery, F-75002 Paris, enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 702 048 687, ayant un capital social de EUR 160.000,- (CENT SOIXANTE MILLE euros) représenté par 10.000 (DIX MILLE) parts sociales, pour un montant de EUR 2.533.200,- (DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENTS euros).

Déclarations:

Il résulte d'un certificat établi à Luxembourg le 23 novembre 2009 et signé par M. Zaki Isaac OUAHBE, agissant en sa qualité de Président de SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, pré-qualifiée, et confirmé par un rapport d'évaluation dressé en date du 19 novembre 2009 par Monsieur Georges Guterman, expert-comptable demeurant à Paris, que l'apport en nature des actions détenues dans SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, pré-qualifiée est évalué à EUR 2.533.200,- (DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT euros), les comptes intérimaires de ladite société au 31 octobre 2009 y étant annexés. In résulte du certificat précité que:

"- M. Zaki Isaac OUAHBE est propriétaire de 10.000 actions de SAS ETABLISSEMENTS N.J. OUAHBE, représentant 100% du capital social total de la société;

- Ces actions sont entièrement libérées;

- M. Zaki Isaac OUAHBE est le seul ayant droit aux actions et a le pouvoir de disposer des actions;

- Aucune des actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les actions et les actions ne sont grevées d'aucune charge;

- Il n'existe pas de droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces actions lui soient transférées;
- Conformément à la loi française et aux statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- Toutes les formalités requises en France, suite à l'apport en nature des actions de la société, seront remplies après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Au 31 octobre 2009, les 10.000 actions devant être contribuées valaient au moins EUR 2.533.200,-, cette estimation étant basée sur les principes de comptabilité généralement admis."

Second apport en nature:

1.200 parts sociales de SAS BASTILLE AVENIR, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 19, rue de Clery, F-75002 Paris, enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 451 381 644, ayant un capital social de EUR 50.000,- (CINQUANTE MILLE euros) représenté par 1.700 (MILLE SEPT CENTS) parts sociales pour un montant de EUR 321.288,- (TROIS CENT VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT euros).

Déclarations:

Il résulte d'un certificat établi à Luxembourg le 23 novembre 2009 et signé par M. Zaki Isaac OUAHBE, agissant en sa qualité de Président de SAS BASTILLE AVENIR, pré-qualifiée, et confirmé par un rapport d'évaluation dressé en date du 19 novembre 2009 par Monsieur Georges Guterman, expert-comptable demeurant à Paris, que l'apport en nature des actions détenues dans SAS BASTILLE AVENIR, pré-qualifiée est évalué à EUR 321.288,- (TROIS CENT VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT euros), les comptes intermédiaires de ladite société au 31 octobre 2009 y étant annexés.

Il résulte en outre du certificat précité que:

"- M. Zaki Isaac OUAHBE est propriétaire de 1.200 actions de SAS BASTILLE AVENIR, représentant 70,59% du capital social total de la société;

- Ces actions sont entièrement libérées;
- M. Zaki Isaac OUAHBE est le seul ayant droit aux actions et a le pouvoir de disposer des actions;
- Aucune des actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les actions et les actions ne sont grevées d'aucune charge;
- Il n'existe pas de droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces actions lui soient transférées;
- Conformément à la loi française et aux statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- Toutes les formalités requises en France, suite à l'apport en nature des actions de la société, seront remplies après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Au 31 octobre 2009, les 1.200 actions devant être contribuées valaient au moins EUR 321.288,-, cette estimation étant basée sur les principes de comptabilité généralement admis."

Lesdits certificats, après signature ne varientur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.200,- EUR.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

1.- Luxembourg Corporation Company SA, pré-qualifiée

La durée de son mandat est illimitée et elle a le pouvoir d'engager la société individuellement par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55650. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010008683/422.

(10000098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Cooper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 31.366.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010008406/9.

(10000258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

De Mello Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.334.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 décembre 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Madame Nathalie BRIES, avec effet au 09 juillet 2009, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société a été acceptée.

- La démission de Monsieur Johannes Nicolaas Augustinus VAN BENNEKOM, avec effet au 20 octobre 2009, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société a été acceptée.

- Monsieur Withelmus Herremanus Maria IN DEN BOSCH, né à Haarlem (Pays Bas), le 08 février 1949, et résidant à 4 Dragonweg, NL-22215 BN Voorhout, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A en remplacement de Madame Nathalie BRIES et de Monsieur Johannes Nicolaas Augustinus VAN BENNEKOM. Son mandat prendra fin le 22 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE MELLO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008489/20.

(100000331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 novembre 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. M. Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Mme Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *OLICO INVESTMENTS S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010008546/25.

(100000309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Ares Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

—
Extrait de résolutions prises par l'associé unique en date du 18/12/2009

L'associé unique de la société ARES LUXEMBOURG S.à.r.l., a décidé de prendre la résolution suivante:
- le mandat de gérant technique de Monsieur Sébastien LENART est reconduit avec effet au 01/01/2010.
Son mandat expirera au 31 décembre 2010.
La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Villebon-sur-Yvette, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008491/15.

(100000706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

A.S. Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.450.

—
EXTRAITS

Cession des parts sociales

ENTRE: Le sieur Raffaele STEFANETTI, indépendant, né le 15 juin 1965,
demeurant à L-5634 Mondorf Les Bains, 38 route du Luxembourg.

Ci-après dénommé le Gérant Associé;

ET: Le sieur Léon MILLIM Léon Nicolas, né le 19 décembre 1959,
demeurant à L-3396 ROESER, 8A, rue du cimetière,

La dame DOTHEE Françoise, demeurant à L-5634 Mondorf Les Bains, 38 route du Luxembourg.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT:

La Société à responsabilité limitée A.S Cars, établie et ayant son siège social à L-5634 Mondorf les Bains, 38 route de Luxembourg, représentée par son gérant actuellement en fonctions, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 123 450;

La Société dispose d'un capital social de 25 000 euros représenté par 200 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune, entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.

La Société n'a pas émis d'autres titres représentatifs ou non du capital.

Mr. Stefanetti Raffaele vend a Mr. Millim Léon et a Mad. Dothee Françoise la participation qu'il détient dans le capital de la Société sur base des termes et conditions de la présente convention (ci-après "la Convention").

A LA SUITE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT:

Art. 1^{er}. Objet. Mr. Stefanetti Raffaele cède aux Cessionnaires (Mr. Millim Léon et Mad. Dothée Françoise) qui accepte, les 200 actions, qu'il détient dans le capital de la Société, (ci-après "les Actions"), de la façon suivante:

- 150 actions au sieur Léon MILLIM Léon Nicolas, préqualifié.
- 50 actions à la dame DOTHEE Françoise, préqualifiée.

Objet: Démission de ma fonction de gérant:

Mr. Stefanetti Raffaele, 38 Route de Luxembourg L-5634 Mondorf les Bains, démission du poste de gérant de la Société A.S. CARS

Ma démission est effective le 04 janvier 2010.

La Société A.S. CARS valide la démission de Mr. Stefanetti Raffaele comme gérant de la Société de A.S. CARS

Objet: Nomination de gérant de la Société A.S. CARS:

Les Associés de la Société A.S. CARS en nomme comme gérant de la Société A.S. CARS

Mr. Millim Léon Nicolas, demeurant à 8a, rue du cimetière L-3396 ROESER.

Avec effet le 05/01/2010

Le 18/12/2009.

Référence de publication: 2010009019/39.

(100001308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Apaulus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 décembre 2009 que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Borvo Management S.à r.l. 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2010008494/21.

(100000417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

**Services Fiduciaires du Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Gestena).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.346.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Argos Consultants Management S.A., avec siège social au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Gestena, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105346, (ci-après "la Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 326 du 13 avril 2005.

II. L'associé a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société en "Services Fiduciaires du Luxembourg".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Services Fiduciaires du Luxembourg", société à responsabilité limitée."

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45284. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008822/33.

(100000925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pesaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 2009

Il ressort des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de PESARIS S.à r.l. que:

- que Mesdames Chantal Mathu, Céline Bonvalet et Catherine Pisvin ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société;

- qu'en conséquence, Monsieur Jean-François FABRY, né le 1^{er} octobre 1947 à Boulogne Billancourt, de nationalité française, demeurant au 157 Grappe III, Golf d'Amelkis, 40000 Marrakech, Maroc et Madame Denise FABRY, née le 11 mai 1954 à Fedala (Maroc) de nationalité française, demeurant 157 Grappe III, Golf d'Amelkis, 40000 Marrakech, Maroc, sont nommés gérants pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Pour la Société

SGG S.A

Signatures

Référence de publication: 2010008503/20.

(100000066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

E.C.C. Technik und Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 1, rue de Beidweiler.

R.C.S. Luxembourg B 133.179.

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Torsten GOLZ, Elektriker-Meister, geboren in Markranstadt (D), am 8. Dezember 1969, wohnhaft in D-54439 Fisch, Im Asbüsch 23.

Der vorgenannte Komparent erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "E.C.C. Technik und Design S.à r.l.", mit Sitz in L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.179, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, mit Amtssitz in Esch/Alzette, vom 5. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2778 vom 1. Dezember 2007.

Sodann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Alleiniger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers nach L-6169 Eschweiler, 1, rue de Beidweiler zu verlegen, sodass Artikel drei (3) der Gesellschaft wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Eschweiler (Gemeinde Junglinster).

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. Golz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010008788/34.

(100001072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 septembre 2009

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude SYLVESTRE, Administrateur de société, demeurant professionnellement au 3, rue des chasseurs, F-88390 Les Forges, de Monsieur Jean-Michel SYLVESTRE, Administrateur de société, demeurant professionnellement au 29, Buckingham Mansion, UK-NW 6ILS, Londres, et de Monsieur Loïc GUYOT, Administrateur de société, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Jacques Preiss, F-67000, Strasbourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- La démission de Monsieur Maamar DOUAIDIA de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet au 12 juin 2009.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg ne seront pas reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Les catégories d'Administrateur sont supprimées.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE DU CHARMONT S.A.

J-C. SYLVESTRE / J-M. SYLVESTRE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010008505/29.

(100000083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Office Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.353.

Im Jahre zwei Tausend neun, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert SCHUMAN, mit Amtssitz in Differdingen.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft OFFICE PARC HELFENT S.A. mit Firmensitz in L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. Juni 2009, veröffentlicht in Amtsblatt C Nummer 1606 vom 20. August 2009.

Die Versammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Pierre FEDERSPIEL, Industrieller geboren zu Differdingen, am 22. Juni 1938, wohnhaft zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer.

Zum Sekretär wird bestellt Dame Marguerite BACK, geboren zu Differdingen, am 19. April 1939, wohnhaft zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Michel FEDERSPIEL, geboren zu Luxemburg, am 28. Juli 1968, wohnhaft zu L-5854 Alzingen, 66, rue Langheck.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Büromitgliedern und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet.

b) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, nach gehöriger "ne varietur" Unterschrift durch die Komparenten und den amtierenden Notar, beigegeben und mit derselben einregistriert.

c) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien vertreten sind.

d) Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals um achtzigtausend Euro (€ 80.000.-) um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen einhundertsechzigtausend Euro (€ 2.160.000.-) auf zwei Millionen zweihundertvierzigtausend Euro (€ 2.240.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von achtzig (80) neuen Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (€ 1.000.-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile verbiefen.

2.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Und nachdem Vorstehendes von der Versammlung als richtig befunden, fasst diese folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Aufstockung des Gesellschaftskapitals um achtzigtausend Euro (€ 80.000.-) um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen einhundertsechzigtausend Euro (€ 2.160.000.-) auf zwei Millionen zweihundertvierzigtausend Euro (€ 2.240.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von achtzig (80) neuen Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (€ 1.000.-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile verbiefen.

Die gegenwärtige Aufstockung des Gesellschaftskapitals geschah mittels der Einbringung von einer ungeteilten Hälfte (1/2) einer Immobilie, gehörend der Gesellschaft MAPIERRE S.A., eingetragen im Katasteramt wie folgt:

Gemeinde Bartringen, Sektion A von Bartringen:

Nummer 1748/6380, Ort genannt „Vorderst Helfent“, Platz, mit einem Flächeninhalt von 11,18 Ar.

Eigentumsnachweis

Die soeben eingebrachte ungeteilte Hälfte der Immobilie gehört der Gesellschaft MAPIERRE S.A. um dieselbe erworben zu haben gemäss Kaufurkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit damaligem Amtswohnsitz zu Echternach, am 30. Mai 1991, überschrieben im ersten Hypothekenamt zu Luxemburg, am 20. Juni 1991, Band 1257, Nummer 17.

Die Generalversammlung nimmt als Zeichnerin der achtzig (80) soeben neu geschaffenen Aktien die Gesellschaft MAPIERRE S.A., mit Firmensitz zu L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer, an,

hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) Herrn Pierre FEDERSPIEL, vorbenannt.

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird die eingebrachte ungeteilte Hälfte abgeschätzt auf achtzigtausend Euro (€ 80.000.-) und es wird ausdrücklich fest gestellt, dass die Immobilie frei ist von jeglichen Schulden und Hypotheken.

Vorgenannte Operation wurde gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durch den Wirtschaftspüfer (réviseur d'entreprises) Herrn Jacques PEFFER der Gesellschaft COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE S.A., in Abkürzung CLERC, mit Firmensitz in L-8080 Bartringen, 1, rue Pletzer, untersucht, dessen Bericht nach gehöriger „ne varietur“-Unterschrift durch den instrumentierenden Notar und die Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende diese ausserordentliche Generalversammlung.

Zweiter Beschluss

Um Artikel 3 der Satzung mit vorherigem Beschluss in Einklang zu bringen, bekommt dieser Artikel folgenden Wortlaut:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen zweihundertvierzigtausend Euro (€ 2.240.000.-), eingeteilt in zweitausendzweihundertvierzig (2.240) Aktien, mit einem Nominalwert von je tausend Euro (€ 1.000) voll eingezahlt.

Die Aktien können, Nach Wahl der Aktionäre Namens- oder Inhaberaktien sein.“

Kosten

Die Kosten, welche entstehen in Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und belaufen sich ungefähr auf € 1.500,-.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Federspiel, Back, Federspiel, Schuman.

Enregistré à ESCH A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15697. Reçu quatre cent quatre-vingts euros: 80.000 € à 0,5%: 400 € + 2/10: 80 € = 480,- €.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft erteilt, zwecks Publikation im Mémorial C.

Differdingen, den 29. Dezember 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010008784/79.

(100001151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

ProLogis France CIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008593/14.

(100000515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France CIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008594/14.

(100000518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4320494,

here represented by:

Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 December 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company VEYANCE TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 128207, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1445 dated 13 July 2007 (the "Company"). The articles of the Company have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated 31 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2156 dated 4 September 2008.

- The Company's capital is set at EUR 14,839,308.- (fourteen million eight hundred thirty-nine thousand three hundred eight euro), represented by 14,839,308 (fourteen million eight hundred thirty-nine thousand three hundred eight) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 6,200,766.- (six million two hundred thousand seven hundred sixty-six euro) so as to raise it from its present amount of EUR 14,839,308.- (fourteen million eight hundred thirty-nine thousand three hundred eight euro) represented by 14,839,308 (fourteen million eight hundred thirty-nine thousand three hundred eight) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 21,040,074.- (twenty-one million forty thousand seventy-four euro) by the creation and issue of 6,200,766 (six million two hundred thousand seven hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

2. Subscription and payment by contribution in kind/assignment of claims in the aggregate amount of EUR 62,007,660.86 (sixty-two million seven thousand six hundred sixty euro and eighty-six cents) held by VEYANCE TECHNOLOGIES, INC. against the Company.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by EUR 6,200,766.- (six million two hundred thousand seven hundred sixty-six euro) so as to raise it from its present amount of EUR 14,839,308.- (fourteen million eight hundred thirty-nine thousand three hundred eight euro) to EUR 21,040,074.- (twenty-one million forty thousand seventy-four euro) by the creation and issue of 6,200,766 (six million two hundred thousand seven hundred sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

All the new shares have been entirely subscribed by VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., prenamed, and they have been paid-up for their nominal value, together with an aggregate share premium of EUR 55,806,894.86 (fifty-five million eight hundred six thousand eight hundred ninety-four euro and eighty-six cents), by a contribution in kind consisting of the assignment of (i) a claim pursuant to the issuance of 27,652,894 preferred equity certificates in the aggregate amount (i.e. principal and any accrued and unpaid yield thereon), of EUR 32,733,980.69 (thirty-two million seven hundred thirty-three thousand nine hundred eighty euro and sixty-nine cents) (the "2007 PECs Claim"), (ii) a claim pursuant to the issuance of 4,370,544 series B preferred equity certificates in the aggregate amount (i.e. principal and any accrued and unpaid yield thereon) of EUR 4,984,599.45 (four million nine hundred eighty-four thousand five hundred ninety-nine euro and forty-five cents) (the "2008 PECs Claim" and, together with the 2007 PECs, the "PECs Claim"), and (iii) a claim pursuant to a promissory note in the aggregate amount of EUR 24,289,080.72 (twenty-four million two hundred eighty-nine thousand eighty euro and seventy-two cents), held by VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., prenamed, against the Company (the "Note Claim", and together with the PECs Claim, the "Claims"), pursuant to the terms and conditions of the assignment agreement signed between VEYANCE TECHNOLOGIES, INC. and the Company on 17 December 2009 (the "Assignment Agreement").

It results from a management valuation report (the "Valuation Report") signed on 17 December 2009 by Metod Drgan and David Da Silva, acting in their capacity as managers of the Company, that:

"For the purposes of the value of the assigned Claims, which will be transferred and assigned to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company together with an aggregate share premium, we value the net value of the assignment of the Claims to the Company at an aggregate amount of EUR 62,007,660.86 (sixty-two million seven thousand six hundred sixty euro and eighty-six cents), which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the new 6,200,766 (six million two hundred thousand seven hundred sixty-six) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each to be issued by the Company, together with an aggregate share premium of EUR 55,806,894.86 (fifty-five million eight hundred six thousand eight hundred ninety-four euro and eighty-six cents)."

It results from the Assignment Agreement relating to the assignment and transfer of the Claims that:

- "a. the Assignor has legal title to the Claims and has the legal authority to assign and transfer the Claims;
- b. the Assignor's rights on the Claims are unconditional and not subject to any restriction, dissolution or nullification whatsoever;
- c. the PECs Claim is not encumbered with any attachment, charge, pledge, usufruct or other encumbrances;

d. except for a pledge on the Note Claim, the Note Claim is not encumbered with any attachment, charge, usufruct or other encumbrances;

e. the Claims are certain and not disputed."

The Assignment Agreement and Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at EUR 21,040,074.- (twenty-one million forty thousand seventy-four euro) divided into 21,040,074 (twenty-one million forty thousand seventy-four) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid-up."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., une société existante sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 (USA), immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4320494,

ici représentée par:

Patrick Chantrain, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 17 décembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée VEYANCE TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128207, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 en date du 13 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2156 en date du 4 septembre 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 14.839.308.- (quatorze millions huit cent trente-neuf mille trois cent huit euros), représenté par 14.839.308 (quatorze millions huit cent trente-neuf mille trois cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.200.766.- (six millions deux cent mille sept cent soixante-six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 14.839.308.- (quatorze millions huit cent trente-neuf mille trois cent huit euros) représenté par 14.839.308 (quatorze millions huit cent trente-neuf mille trois cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune à EUR 21.040.074.- (vingt et un millions quarante mille soixante-quatorze euros) par la création et l'émission de 6.200.766 (six millions deux cent mille sept cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

2. Souscription et libération moyennant apport en nature / transfert et cession d'une créance d'un montant total de EUR 62.007.660,86.- (soixante-deux millions sept mille six cent soixante euros et quatre-vingt-six centimes) détenue par VEYANCE TECHNOLOGIES, INC. contre la Société.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 6.200.766.- (six millions deux cent mille sept cent soixante-six euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 14.839.308.- (quatorze millions huit cent trente-neuf mille trois cent huit euros) à EUR 21.040.074.- (vingt et un millions quarante mille soixante-quatorze euros) par la création et l'émission de 6.200.766 (six millions deux cent mille sept cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 55,806,894.86 (cinquante-cinq millions huit cent six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-six cent), par apport en nature consistant dans le transfert et la cession (i) d'une créance résultant de l'émission de 27.652.894 preferred equity certificates d'un montant total (c.à.d. principal et rendements cumulés et impayés) de EUR 32.733.980,69 (trente-deux millions sept cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt euros et soixante-neuf cent) (la "2007 Créance PECs"), (ii) d'une créance résultant de l'émission de 4.370.544 series B preferred equity certificates d'un montant total (c.à.d. principal et rendements cumulés et impayés) de EUR 4.984.599,45 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-cinq cent) (la "2008 Créance PECs" et, avec la 2007 Créance PECs, la "Créance PECs"), et (iii) une créance résultant d'une promesse de paiement d'un montant total de EUR 24.289.080,72 (vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt euros et soixante-douze cent), détenue par VEYANCE TECHNOLOGIES, INC., préqualifiée, contre la Société (la "Créance Note", et avec la Créance PECs, les "Créances"), conformément aux termes et conditions d'une convention de cession signée entre VEYANCE TECHNOLOGIES, INC. et la Société en date du 17 décembre 2009 (la "Convention de Cession").

Il résulte d'un rapport d'évaluation (le "Rapport d'Evaluation") signé en date du 17 décembre 2009 par Metod Drgan et David Da Silva, agissant en leur qualité de gérants de la Société, que:

"Pour les besoins de l'évaluation des Créances cédées, qui seront transférées et cédées à la Société en échange de nouvelles parts sociales avec une prime d'émission à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette du transfert et de la cession des Créances à la Société à la valeur totale de EUR 62.007.660,86 (soixante-deux millions sept mille six cent soixante euros et quatre-vingt-six cent), ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur totale des 6.200.766 (six millions deux cent mille sept cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune, à émettre par la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 55,806,894.86 (cinquante-cinq millions huit cent six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-six cent)."

Il résulte de la Convention de Cession relatif au transfert et à la cession des Créances que:

- a. le Cédant est le détenteur légal des Créances et a la capacité légale pour céder et transférer les Créances;
- b. les droits du Cédant sur les Créances sont inconditionnels et soumis à aucune restriction, dissolution ou nullité de quelque nature que ce soit;
- c. la Créance PECs n'est pas grevée d'une saisie, d'un nantissement, d'une sûreté, d'un gage, d'un usufruit ou d'autres charges;
- d. sauf le gage sur la Créance Note, la Créance Note n'est pas grevée d'une saisie, d'un nantissement, d'une sûreté, d'un usufruit ou d'autres charges;
- e. les Créances sont certaines et non contestées."

La Convention de Cession et le Rapport d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 21.040.074.- (vingt et un millions quarante mille soixante-quatorze euros), divisé en 21.040.074 (vingt et un millions quarante mille soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010008786/188.

(100001096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

ProLogis France XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008595/14.

(10000519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France LXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008596/14.

(10000526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008597/14.

(10000528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 252.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008985/12.

(100001236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

BTB Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.362.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Frau Kerstin Kleudgen, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung aller Dienstleistungen in den Bereichen Buchhaltung, Steuerberatung, alle Dienstleistungen die die Tätigkeit des Rechnungssachverständiger (expert-comptable) umfassen, die Verwaltung von Gesellschaften, Wirtschaftsberatung {conseil économique), sowie alle Tätigkeiten die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen „BTB Consult S.à r.l.“ gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) eingeteilt.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, können die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der anderen Gesellschafter. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Die Gesellschaft wird jederzeit rechtskräftig durch einzelne Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft jederzeit rechtskräftig durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzel Unterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 11. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 12. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Generalversammlungen der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 14. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Aufsicht - Ausschüttung von gewinnen

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer kann entscheiden, Vorabdividenden auszuzahlen.

Die Emissionsprämie kann den Gesellschaftern durch die Generalversammlung oder durch den Geschäftsführer frei ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Generalversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Frau Kerstin Kleudgen, vorgenannt, zeichnet alle einhundert (100) neu ausgegebenen Anteile für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Alle Anteile werden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wie dies dem unterzeichnende Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200).

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat die alleinige Gesellschafterin, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1528 Luxemburg, 22, boulevard de la Foire.
2. Die alleinige Gesellschafterin beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf zunächst eine (1) Person festzulegen und die folgende Person auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen:

Frau Kerstin Kleudgen, expert-comptable, geboren am 11. April 1972 in Bendorf, Deutschland, mit Berufsanschrift in L-1528 Luxemburg, 22, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. KLEUDGEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54580. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010008797/120.

(100001360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

ProLogis France LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008598/14.

(100000530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France LXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008599/14.

(100000531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008600/14.

(100000533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Granada Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 102.952.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1198 du 24 novembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, en date du 12 novembre 2009 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- ont démissionné de leur mandat:

- aux postes d'administrateurs:

* Monsieur Miguel MUÑOZ, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, Avenue J.-P. Pescatore, 4;

* Monsieur Alain BALANZATEGUI, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, Avenue J.-P. Pescatore, 4;

* Madame Pampina VOTSI, demeurant professionnellement à CY-2305 Lakatamia Nicosia (Chypre), Falirou Street, 8.

- au poste de commissaire aux comptes:

* Monsieur Henri VANHERBERGHEN, demeurant professionnellement à B-1180 Bruxelles, rue de Asselbergs, 78.

- ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- aux postes d'administrateurs:

* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15.

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15.

* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15.

* Monsieur Emin ISKENDEROV, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, avenue Marceau, 1.

- au poste de commissaire aux comptes:

La société REVILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, Val Sainte Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 25.249.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la société GRANADA PROPERTIES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010008782/38.

(100000934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

ProLogis Netherlands XXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.458.

à rayer: Suite à un contrat daté du 20 Novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Netherlands XXI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVIII Sàrl, ayant son siège social aux 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVIII Sàrl	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 20 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008699/21.

(100000486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

à rayer: Suite à un contrat daté du 20 Novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Netherlands XVI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVIII Sàrl, ayant son siège social aux 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVIII Sàrl	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 20 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008700/21.

(100000489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

GMT, Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.516.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL MARKETING TRADING S.A., en abrégé GMT, établie et ayant son siège social à L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C numéro 452 du 3 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.516.

La séance est ouverte à 16.15 heures, sous la présidence de Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification des pouvoirs de signature.
- 2.- Modification de l'article 10 des statuts de la société.
- 3.- Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.
- 4.- Nomination d'un Directeur.
- 5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle d'un délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle d'un délégué à la gestion journalière."

Troisième résolution

L'assemblée générale constate et accepte la démission de Monsieur Eric DUGOURD de sa fonction d'administrateur et décide de coopter Monsieur Pierre BERNARDY, employé privé, né à Arlon (B) le 6 mai 1983, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, comme nouvel administrateur en remplacement.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Quatrième résolution

Préalablement, la présidente expose qu'en date du 4 février 2009, la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Eric DUGOURD, administrateur de sociétés, demeurant à F-54000 Nancy, 5, Quai Ligier Richier, lequel était nommé administrateur-délégué de la société.

Après délibération, l'assemblée générale décide de modifier la fonction de Monsieur Eric DUGOURD et le nomme Directeur Général avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Il garde les pouvoirs les plus étendus de gestion journalière par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur, ou par sa signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Rockens, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010008791/65.

(10001023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Grande Corniche, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.824.

—
Par lettre de démission datée du 22 décembre 2009, la fiduciaire MEVEA sarl, ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a présenté sa démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2010008679/15.

(100000133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

SII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 144.591.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 10 novembre 2009:

1. L'Assemblée accepte le transfert du siège social avec effet au 1^{er} novembre 2009 à l'adresse suivante:

N° 52, rue de Koerich

L - 8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge Hody

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010008685/15.

(090202861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} septembre 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} septembre 2009 que la Société a transféré avec effet au 1^{er} novembre 2009 son siège social du 46a, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010008765/13.

(100001223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Captolia, Société Civile.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009031/10.

(100001283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.
